

MiniCAP

FOSSES SEPTIQUES



Fosses septiques en polyéthylène haute densité, matériau imputrescible, résistant à l'hydrogène sulfuré. Monoblocs, elles résistent aux poussées de terrain et leur forme leur confère une aisance de manipulation sur chantier. Les renforts (sur la partie supérieure et sur les côtés) augmentent leur résistance mécanique une fois mises en service.

Fonctionnement

La fosse septique est un système de pré-traitement et doit obligatoirement être suivie par un traitement final des effluents.

Equipements

- Joints étanches souples Dn100

Options

- Rehausse de 30 cm. en polyéthylène (rehausse béton interdite, sauf avec une dalle de reprise des charges sous rehausse)
- Sangles d'ancrage pour maintien sur dalle de lestage en béton
- Filtre décolloïdeur (indicateur de colmatage) à remplir de matériaux type pouzzolane (15/40)
- Etais de soutien en cas de forte profondeur
- **Miniflo**, traitement des effluents (cultures en aérobie)
- **PerCAP**, percolateur (système de pré-traitement) filtre bactérien pour l'absorption des matières en suspension (MES)
- Chasse automatique à auget flottant (50 à 800 l.)
- Regards



Filières d'assainissement

Voir pages suivantes.

Pour l'assainissement autonome collectifs, veuillez nous consulter.



Ventilation

Ø 100

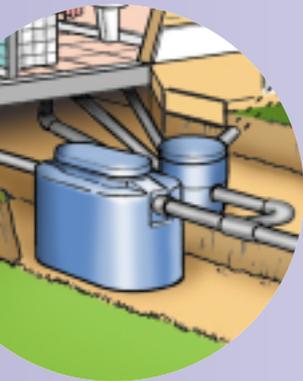
A faire installer par le plombier (moustiquaire conseillée)



Extraction

Ø 100

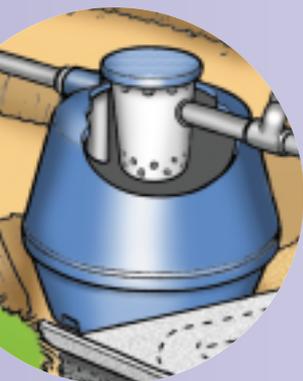
Evacuation des gaz de fermentation issus de la fosse, du percolateur, du regard avant traitement, ou de la Miniflo (moustiquaire conseillée)



Regard de collecte et Séparateur à graisses*

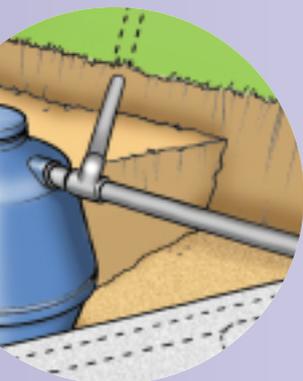
Voir descriptif en dernière page. A noter que les eaux vannes (WC, douche, lavabo, machine à laver) ne doivent jamais passer par le séparateur à graisses

*Facultatif, à prévoir si la fosse septique est placée à plus de 10 m de la maison



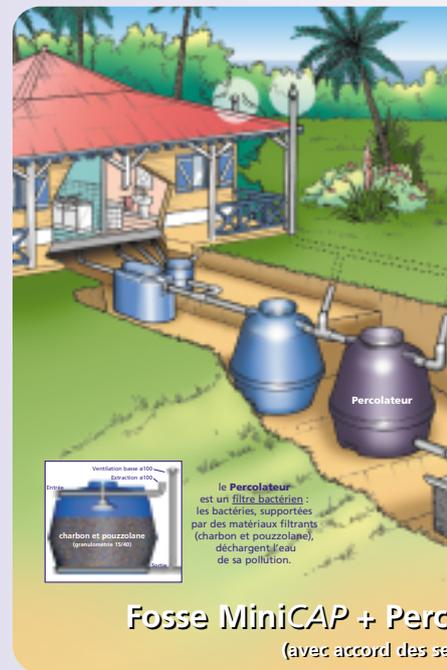
MiniCAP, Fosse septique

3 m³ (pour 5 pièces principales + 1 m³ par pièce supplémentaire) équipée en option d'un filtre décolloïdeur (diminuant le colmatage du système de traitement) à remplir de matériaux type pouzzolane (15/40)



Remblai

Avec des matériaux fins et non argileux
En zone inondable, prévoir une dalle de lestage en béton et un ancrage avec sangles souples

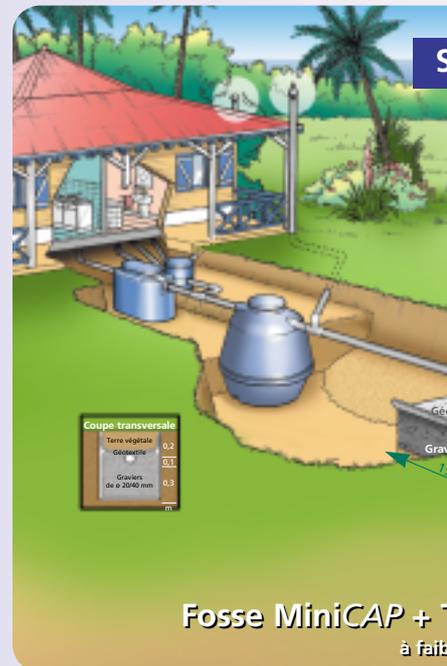


le Percolateur est un filtre bactérien : les bactéries, supportées par des matériaux filtrants (charbon et pouzzolane), déchargent l'eau de sa pollution.

Fosse MiniCAP + Perc

(avec accord des sa

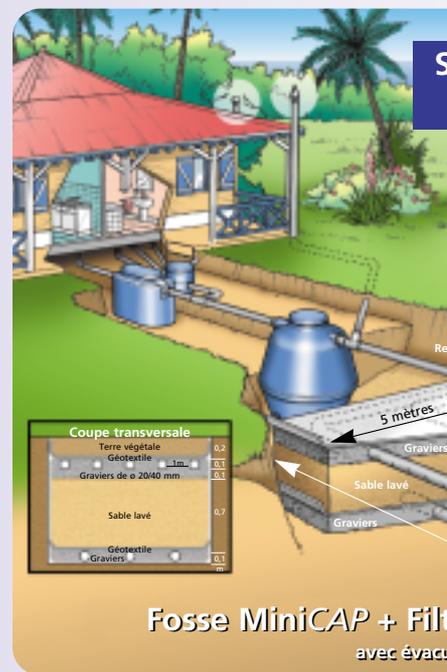
Dans les deux cas



Coupe transversale	
Terre végétale	0,2
Géotextile	0,1
Graviers de Ø 20/40 mm	0,3
m	

Fosse MiniCAP + T

à fait

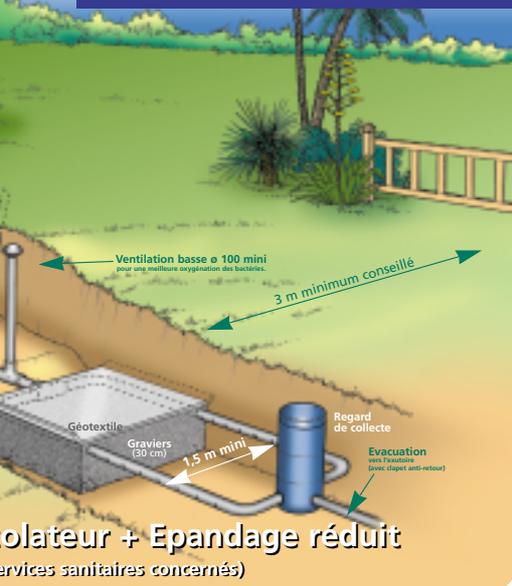


Coupe transversale	
Terre végétale	0,2
Géotextile	0,1
Graviers de Ø 20/40 mm	0,3
Sable lavé	0,7
Géotextile	0,1
Graviers	0,1
m	

Fosse MiniCAP + Fil

avec évacu

Petit terrain accidenté

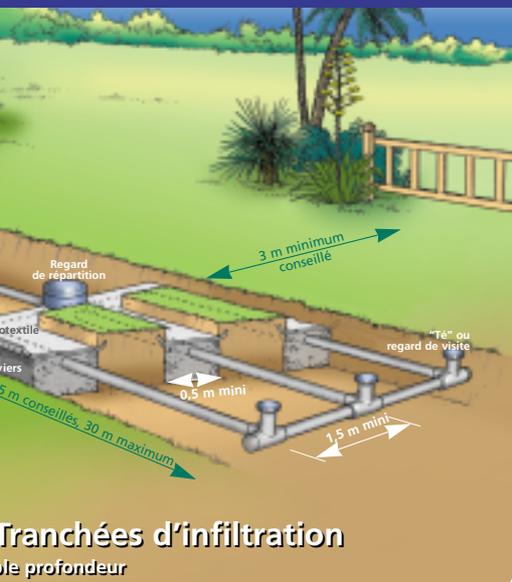


Comme ci-dessus, les épandages réduits sont à dimensionner suivant les recommandations des services sanitaires concernés.

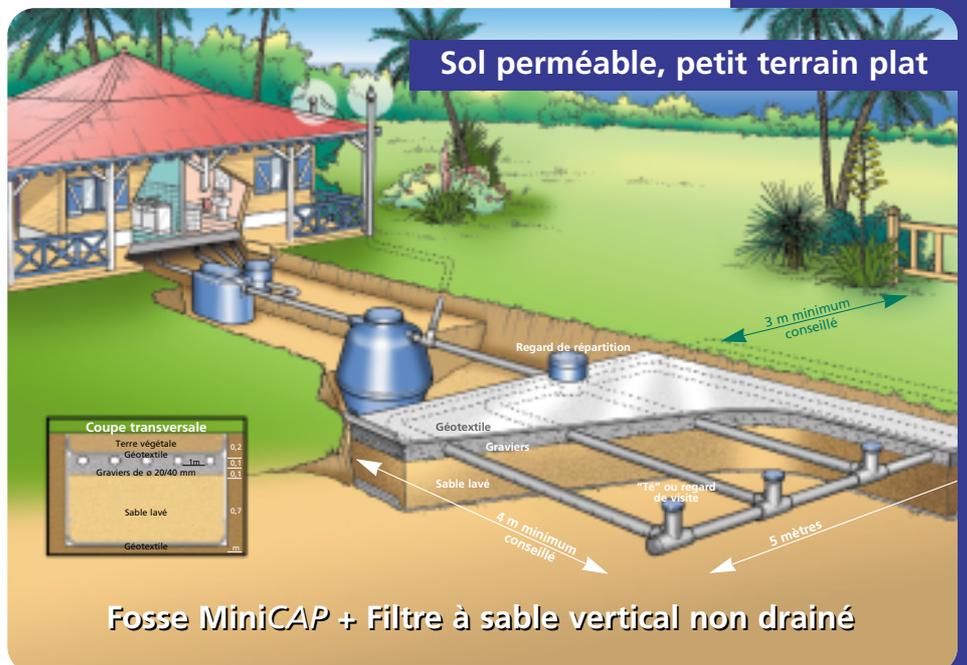
Sol imperméable ou de petite surface



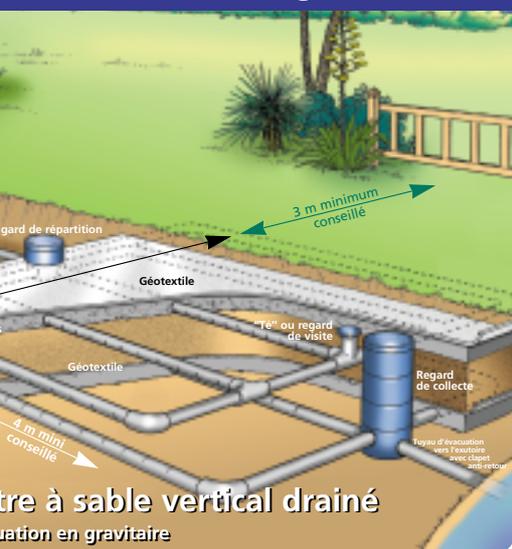
Sol perméable, grand terrain plat



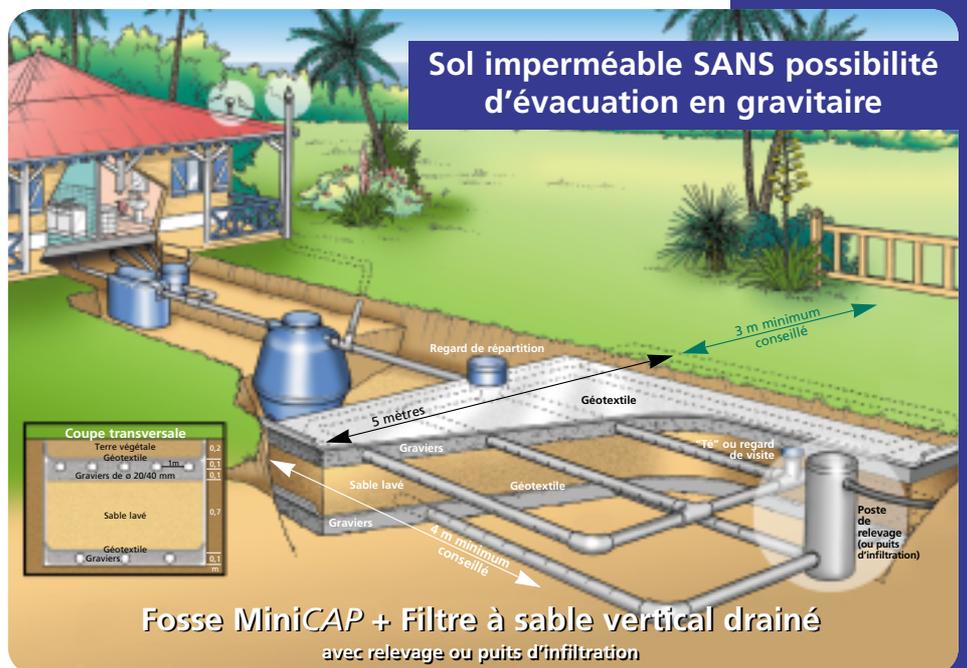
Sol perméable, petit terrain plat



Sol imperméable AVEC possibilité d'évacuation en gravitaire



Sol imperméable SANS possibilité d'évacuation en gravitaire

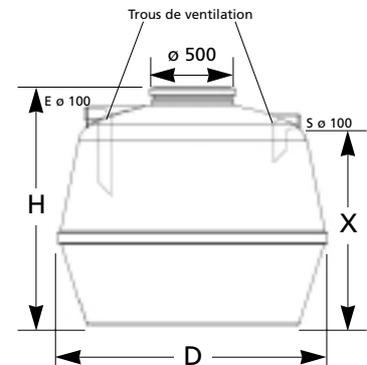


MiniCAP FOSSES SEPTIQUES

Fiche technique

La gamme MiniCAP

Volume (m³)	H Hauteur (mm)	D Diamètre (mm)	X Fil d'eau (mm)	Poids (Kg)
1*	1400	1250	1100	48
2**	1470	1650	1200	60
3	1630	1880	1350	100



- * La **MiniCAP** de 1 m³ est non réglementaire pour des villas, elle n'est utilisée que pour des cas spécifiques (nous consulter).
 ** La **MiniCAP** de 2 m³ est prévue dans le cas de réhabilitation d'un système d'assainissement existant, (avec l'obligation d'installer un bac à graisses). Consultez pour cela les services sanitaires concernés.

La gamme GraCAP, séparateur à graisses

Volume (litres)	Hauteur (mm)	Largeur (mm)	Longueur (mm)
200*	700	550	960
500**	840	770	1350



Le **séparateur à graisses** (ci-dessus) est à prévoir si la fosse septique est placée à plus de 10 mètres de la maison et doit être implanté à moins de 2 m. de l'habitation. Son installation suit les conseils et recommandations décrits ci-dessous. Les eaux vannes (WC, douche, lavabo, machine à laver) ne doivent jamais passer par le séparateur à graisses.

* 200 litres pour les eaux de cuisine - ** 500 litres pour les eaux de cuisine et salle de bain - Au delà de 500 litres, consultez-nous.

- **Les informations contenues dans cette fiche sont données à titre indicatif, et ne peuvent en aucun cas se substituer à une étude des Services Sanitaires concernés ou à un Bureau d'Etudes.**

Recommandations, conseils de pose et entretien

- La **MiniCAP** est un système de pré-traitement et doit obligatoirement être suivie par un traitement final des effluents. Consultez à ce sujet les services sanitaires concernés.
- L'implantation dans une zone inondable reconnue est déconseillée.
- S'assurer que le fond de fouille soit solide et plat.
- Mettre la **MiniCAP** en eau en respectant le fil d'eau conseillé et remblayer au fur et à mesure avec des matériaux fins et non argileux.
- En cas de présence d'eau dans le terrain, prévoir une dalle de lestage ou un radier avec sangles souples.
- En cas de passage de véhicules, faire calculer une dalle de surface qui ne soit pas supportée par la **MiniCAP** avec un tampon de visite adapté à la charge.
- Le remblai sur la **MiniCAP** doit être inférieur à 30 cm. Sinon, rajoutez 4 renforts intérieurs (nous consulter).
- Prévoir extraction et ventilation en Ø100 (moustiquaire conseillée).
- L'installation d'un **séparateur à graisses GraCAP** (200 litres minimum) en amont de la **MiniCAP** est fortement conseillé si celle-ci est placée à plus de 10 mètres de la maison (voir descriptif ci-dessus).
- Un **filtre décolloïdeur** (indicateur de colmatage) est également conseillé, à remplir de matériaux type pouzzolane (15/40) diminuant le colmatage du système de traitement.
- Pour l'entretien, nous vous recommandons de passer un contrat d'entretien ou de visite avec une société spécialisée.
- Nous vous engageons à suivre, les recommandations du DTU 64.1 (XP P 16-603 d'août 1998) relatif à la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome, et les prescriptions techniques de l'arrêté ministériel du 6 mai 1996 modifié.

N'hésitez pas à questionner votre vendeur sur l'installation souhaitée !

Dans un souci constant de faire évoluer nos produits, nous nous réservons le droit d'en modifier les caractéristiques techniques sans préavis. Celles-ci sont données à titre indicatif.

Martinique : Z.I. Pelletier - 97232 Lamentin - Tél. : 05 96 57 10 23 - Fax : 05 96 51 53 07 - E-mail : procap2@procap.fr
 Guadeloupe : Z.I. de Jarry - 3, rue de la Chapelle - 97122 Baie Mahault - Tél. : 05 90 38 14 14 - Fax : 05 90 32 77 83



PROCAP
A CHACUN SA SOURCE.